VILLE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2025 - 10 PORTANT RÈGLEMENTATION PROVISOIRE DE L'ARRÊT ET DU STATIONNEMENT PLACE FRANÇOIS MITTERRAND À L'OCCASION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE DU CENTRE-VILLE

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R417-10 ;
- Vu l'arrêté 2011-90 portant règlementation permanente de l'arrêt et du stationnement des véhicules place François Mitterrand ;
- Vu l'arrêté 2025-5 portant règlementation provisoire de la circulation et du stationnement avenues du Général de Gaulle, Jean Monnet, Pierre Guillot et place du Commerce du 13 janvier 2025 au 18 juillet 2025 à l'occasion des travaux d'aménagement de la voirie du centre-ville de Panazol ;
- Vu la nécessité d'organiser une offre de stationnement des véhicules durant les travaux d'aménagement de la voirie du centre-ville " ;
- Considérant qu'il convient de règlementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, le stationnement et l'arrêt des véhicules place François Mitterrand, entre le vendredi 24 janvier 2025 à 8h00 et le vendredi 18 juillet 2025 à 17h00 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Les dispositions de l'arrêté 2011-90 sont suspendues **du vendredi 24 janvier 2025 à 8h00 au vendredi 18 juillet 2025 à 17h00**. Durant cette période, l'arrêt et le stationnement place François Mitterrand seront autorisés.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera apposée par les Services Techniques de la ville de PANAZOL.

ARTCILE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la règlementation en vigueur et par affichage. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 23 janvier 2025

Le Maire,

MAIRIE DE PANAZOL 87350

Fabien DOUCET

Publié en Mairie le 24 JAN. 2025